

ZERHOUNI À TIARET : «Les dettes des APC seront épongées»

M. Yazid Zerhouni, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, était hier à Tiaret où il a rencontré au niveau de l'université Ibn-Khaldoun, quelque 200 P/APC de pas moins de douze wilayas de l'ouest du pays, venus suivre une formation de mise à niveau visant la modernisation et l'amélioration de la gestion des communes.

Dans son intervention, le membre du gouvernement, tout en mettant en relief le rôle et l'intérêt attendu de ces stages, devait aborder plusieurs points dont ceux relatifs au statut de l'élu dont l'élaboration est en cours pour être finalisée au plus tard au début de l'année prochaine.

Le ministre de l'Intérieur a également fait part à l'assistance d'une panoplie de mesures que son département compte mettre en œuvre, à l'image de l'élargissement des prérogatives des élus, l'augmentation des indemnités des maires et de leurs adjoints, et une enveloppe pour subvenir aux dépenses dites d'urgence pour les APC ou encore l'élaboration des codes de la commune et de la wilaya qui est, selon lui, à un stade très avancé.

L'hôte de la cité des Rostemides n'a pas été sans déclarer que les dettes des communes qui s'élèvent à 23 milliards de dinars seront épongées, ce qui devrait permettre à celles qui sont endettées de pousser un grand ouf de soulagement.

En matière de renforcement des effectifs, M. Zerhouni a indiqué que quelque 3 000 postes budgétaires sont prévus prochainement pour être répartis à travers les collectivités locales, plus particulièrement les financiers, les administrateurs, les architectes, les ingénieurs pouvant avoir un apport dans la redynamisation voire l'amélioration des différents services et prestations que devraient assurer les APC ainsi que les structures de la wilaya.

Aussi, tout en exhortant l'assistance à faire preuve de transparence dans la gestion avec une utilisation saine des deniers publics, le ministre de l'Intérieur devait longuement insister sur l'importance du dialogue et la concertation avec l'implication des notables et du mouvement associatif dans les programmes de développement local.

Mourad Benameur

FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT POUR L'EMPLOI

L'action qui complétera la retraite

Les travailleurs algériens pourront désormais souscrire au bénéfice d'une allocation qui complétera leur retraite. Cela se passera à travers une prise d'actions (cotisations régulières) dans le Fonds de soutien à l'investissement pour l'emploi (FSIE), une institution financière créée dans le cadre de la loi de finances 2005 et dotée d'un statut de société par actions (SPA).

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Le fonds, dont les statuts ont été fixés par décret exécutif N°06-117 du 12 mars 2006, émettra, au cours de cette année, des actions d'une valeur nominale de 200 DA. L'Etat, qui a doté le fonds d'un capital social de 150 millions de dinars, participera à la bonification de la valeur nominale des actions souscrites à hauteur de 10%. Plus clairement, pour la prise d'une action de 200 DA, par exemple, le souscripteur paiera seulement 180 DA, l'Etat apportera les 20 DA restants sous forme de bonification. Si elle cible les travailleurs, la souscription reste néanmoins ouverte à l'ensemble des citoyens disposant d'une adresse fiscale en Algérie.

Le fonds puise ses ressources dans la collecte de l'épargne populaire. Aussi retient-il des souscriptions à long terme, soit jusqu'à l'âge légal de la retraite. Ce qui, autrement, voudrait dire que le souscripteur ne peut retirer ses actions dans le fonds qu'exceptionnellement, notamment lors de la rupture d'une relation de travail, la survenance d'une invalidité physique rendant inapte au travail ou en cas de décès. Cela étant, le FSIE, entré formellement en phase d'activité en septembre 2007, après l'installation de son comité d'administration, mise sur la rentabilité financière. Pour ce

faire, il s'est choisi comme vocation la prise de participation dans les entreprises économiques, des PME-PMI érigées en SPA. Dans son schéma prévisionnel, le fonds table sur une première prise de participation en 2010, soit dans trois années. D'ici là, il a retenu de se consacrer à la collecte de l'épargne. Il prévoit 3 000 souscripteurs en 2008, 15 000 en 2009 et 20 000 en 2010.

Le FSIE compte aussi accompagner le processus de privatisation. Il ambitionne de reprendre les 10% d'actions dévolues aux collectifs des travailleurs dans le cadre de l'ordonnance portant privatisation des entreprises. Par ailleurs, le fonds ne peut, dans le cadre de ses prises de participation dans les entreprises, engager plus de 15% du capital social.

De même que, calcul des risques oblige, la moitié des avoirs du fonds sont placés dans les obligations du trésor. Le FSIE conditionne par ailleurs sa prise de participation dans une entreprise par le respect de cette dernière de la législation du travail et de l'ensemble des conventions internationales relatives au travail ratifiées par l'Algérie.

Notons que l'idée de ce fonds est l'œuvre de l'UGTA qui, dans le cadre de ses échanges internationaux, s'est inspirée d'une expérience canadienne. L'UGTA,



Tayeb Louh.

d'ailleurs, siège dans le conseil d'administration du FSIE à travers deux représentants, aux côtés des quatre membres élus par l'assemblée générale, de deux représentants du ministre chargé des Finances, d'un représentant du ministre chargé de l'Emploi et d'un représentant du ministre de la PME. Le FSIE a également pour vocation d'organiser des formations in situ pour les travailleurs. Son directeur général, Mohammed Tessa, s'est dit hier,

lors d'un point de presse, très optimiste quant à la réussite du projet. Il a souligné que prochainement une campagne à souscriptions sera lancée.

La poste sera certainement mise à contribution dans le cadre d'une convention entre le FSIE et les P et T. M. Tessa a indiqué que le projet n'associe pas l'UGTA en exclusivité. Les syndicats autonomes sont, a-t-il dit, également des partenaires.

S. A. I.

RÉALISATION DE LA STATION DE DESSALEMENT DE TÈNÈS

L'espagnole Befesa obtient le marché

La société espagnole Befesa Agua a été retenue hier pour la réalisation et l'exploitation de l'usine de dessalement d'eau de mer de Ténès, dans la wilaya de Chlef, d'une capacité de 200 000 m³/jour.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Les plis des offres financières de cinq groupements et entreprises soumissionnaires au projet ont été ouverts hier au siège du ministère de l'Énergie et des Mines.

Il s'agit d'Acciona Agua, Inima Aqualia et Befesa Agua, des entreprises espagnoles ainsi que les sociétés singapourienne Hyflux et l'américaine GE Water (Orascom).

L'infrastructure en question sera localisée dans la commune de Ténès et sera réalisée dans un délai de 24 mois. Les travaux devraient d'ailleurs débuter dès le mois de juillet prochain, a annoncé hier M. A. Sari,

P-dg d'AEC, précisant que le prix de l'eau dessalée produite à partir de cette infrastructure et cédée à Sonatrach et à l'ADE est estimée à 38 DA le mètre cube.

Ceci alors que l'investissement pour le projet est de 291,4 millions de dollars US et de 265,2 millions de dollars pour l'EPC ou le volet construction, alors que le coût de l'exploitation et de la maintenance est estimé à 2,4 millions de dollars. Le P-dg d'AEC précisera aussi que le classement des soumissionnaires et l'attribution du marché seront confirmés dans une dizaine de jours.

Le projet sera réalisé



La station est prévue pour 2010.

en partenariat entre AEC et Befesa à travers la création d'une société qui sera chargée de la gestion du projet et ce, une fois que la commission d'évaluation

aura confirmé et validé le choix de la société la moins-disante.

M. A. Sari expliquera, en outre, que les entreprises ayant soumissionné

pour la réalisation de la station de dessalement sont les plus importantes au niveau international comme il soulignera la baisse enregistrée dans les prix de l'eau de dessalement en raison d'une large concurrence.

L'usine de dessalement d'eau de mer de Ténès, une fois réalisée, permettra d'alimenter en eau potable la wilaya de Chlef et sa périphérie et la mise en service de la station est prévue pour l'année 2010.

Cette réalisation viendra, selon ses initiateurs, combler le manque flagrant de la ressource hydrique dans cette région.

Selon M. A. Sari, le rythme de distribution est de deux à trois heures par semaine, pénalisant ainsi la population.

F.-Z. B.